

## Les aires urbaines de Rhône-Alpes s'étendent et se densifient

*Le zonage en aires urbaines décrit l'influence des villes au-delà des agglomérations. Cette influence s'est encore intensifiée entre 1999 et 2008.*

*Les aires urbaines, qui se sont étendues sur l'espace rural, ont également absorbé des petites aires urbaines voisines dans leur couronne. C'est notamment le cas à Lyon, Grenoble et Saint-Étienne. D'autres aires urbaines se sont densifiées, par manque d'espace pour s'étendre ; c'est le cas de Genève et d'Annecy. Aujourd'hui, la moitié des communes de la région est périurbaine, et la part des communes hors de l'influence des pôles a diminué de moitié par rapport à 1999. 97 % de la population est localisée dans un espace sous influence d'un pôle urbain.*

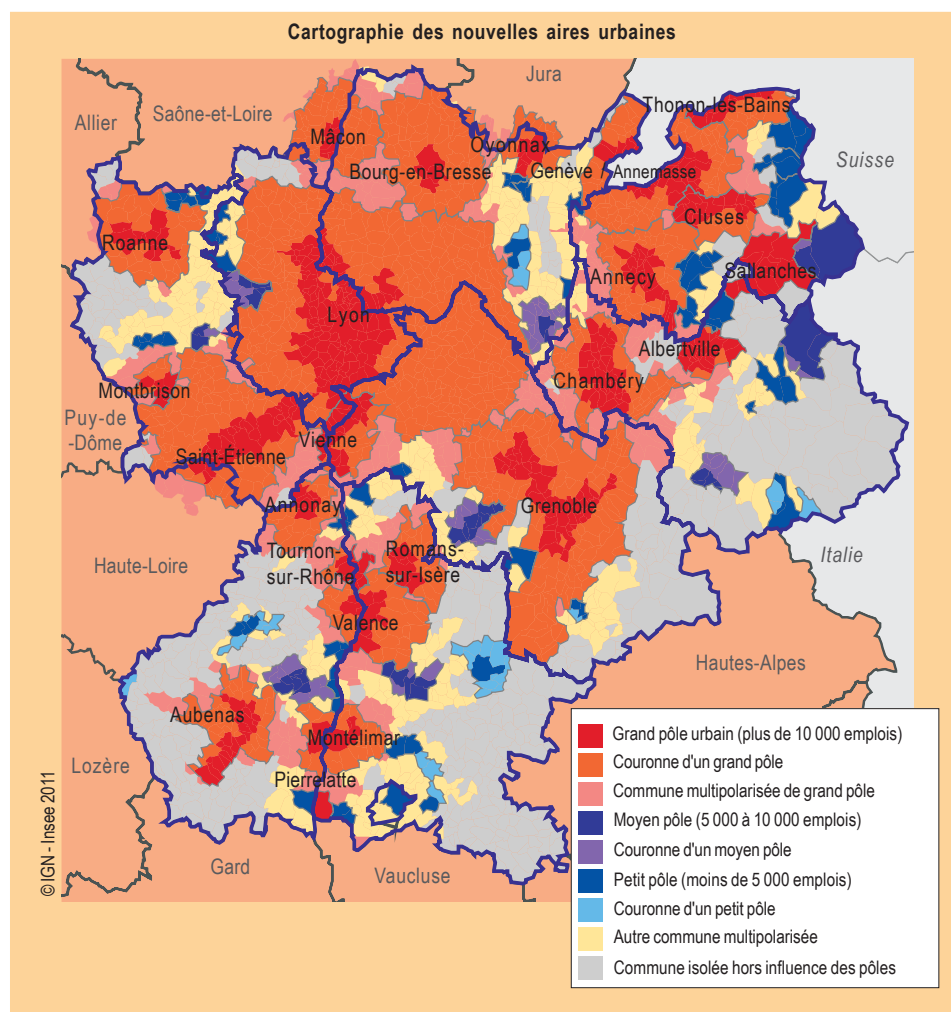
Luc Rigollet

Le zonage en aires urbaines (ZAU) permet d'appréhender et de décrire l'organisation urbaine du territoire français. Fondé sur la localisation des lieux d'habitation et de travail, il aide notamment à définir ou ajuster les politiques de transports en commun. Les petites, moyennes et grandes aires urbaines sont constituées d'un pôle urbain et, le plus souvent, d'une couronne

formée de communes polarisées. En dehors de ces aires urbaines, on distingue les communes attirées par plusieurs pôles, dites multipolarisées, et les communes isolées, qui ne sont pas sous influence d'un pôle urbain.

En France de province, sept habitants sur dix résident dans une grande aire urbaine (aire comptant plus de 10 000 emplois dans son pôle) ;

### Les grandes aires urbaines regroupent 55 % des communes de Rhône-Alpes



## Lyon, deuxième aire urbaine de France

ils sont même 94 % à vivre dans un espace sous influence d'un pôle urbain. De même, la plupart des Rhônalpins habitent dans un territoire sous forte influence urbaine : 83 % d'entre eux vivent en effet dans une grande aire urbaine, ce qui place la région au 4<sup>e</sup> rang national, derrière l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si l'on y ajoute les moyennes et petites aires, ainsi que les espaces multipolarisés, c'est alors 97 % de la population qui est localisée dans un espace sous influence d'un pôle urbain.

La région compte 22 grandes aires urbaines (auxquelles on peut ajouter celle de Mâcon partiellement rhônalpine), 9 moyennes et 33 petites. L'aire urbaine de Lyon, qui compte plus de 2 100 000 habitants est la deuxième de France en termes de population, derrière Paris, qui dépasse 12 000 000 habitants. Avec 660 000 habitants, Grenoble se classe au 10<sup>e</sup> rang, tandis que Saint-Étienne et ses 510 000 habitants occupent la 17<sup>e</sup> place. Ces deux dernières sont d'ailleurs mieux classées que certaines capitales régionales. L'aire urbaine de Genève déborde largement sur le territoire de Rhône-Alpes, et sa seule partie française se classe au 37<sup>e</sup> rang des aires urbaines françaises avec 260 000 habitants. Enfin, deux autres aires urbaines dépassent le seuil de 200 000 habitants : Annecy et Chambéry.

La densité de population de la région s'élève, en moyenne, à 140 habitants au km<sup>2</sup> (h/km<sup>2</sup>). Elle est extrêmement variable selon les territoires. Dans les grands pôles urbains, la population est très concentrée, la densité pouvant alors dépasser

700 h/km<sup>2</sup>. À l'inverse, dans les espaces périurbains, les valeurs observées, autour de 90 h/km<sup>2</sup>, sont assez proches de celles des petites et moyennes aires. Avec 17 h/km<sup>2</sup>, les communes isolées, hors influence urbaine, sont les territoires les moins peuplés.

L'influence des pôles urbains s'est profondément modifiée depuis 1999. 40 % des communes ont changé d'espace durant cette décennie. C'est en premier lieu le cas des communes multipolarisées, qui sont très souvent (pour 232 d'entre elles sur 337) entrées dans la couronne d'une aire urbaine. Ce phénomène se rencontre par exemple dans le Nord-Isère avec l'extension de l'aire urbaine lyonnaise. Les changements d'espace affectent également plus de la moitié des communes des petits pôles, qui sont désormais, pour la plupart, dans la zone d'influence d'une ou de plusieurs grandes aires urbaines. L'espace isolé hors influence des aires urbaines a perdu 45 % de ses communes (334 sur 738), et se retrouve dorénavant réduit à quelques zones montagneuses de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie.

Les couronnes des grands pôles urbains enregistrent, par la recomposition de l'espace régional, une augmentation du nombre de leurs communes de 70 % et une croissance de 94 % de la population correspondante. L'espace périurbain, formé par la réunion de ces couronnes et des communes multipolarisées, regroupe aujourd'hui presque la moitié des communes de la région ainsi que trois rhônalpins sur dix. Dans cet espace où les déplacements domicile-travail, dominés par la voiture individuelle, sont de plus en plus longs et

## L'aire urbaine de Lyon compte plus de 2 000 000 habitants

Population des 23 grandes aires urbaines de Rhône-Alpes						
Aire urbaine	Population 2008	dont		Partie Rhône-Alpes - le cas échéant	Population 1999	Évolution 1999-2008 en %
		Pôle	Couronne			
Lyon	2 118 132	1 521 030	597 102		1 648 216	28,5
Grenoble	664 832	495 429	169 403		514 559	29,2
Saint-Étienne	506 655	371 513	135 142	485 040	321 703	57,5
Genève (Suisse) / Annemasse (partie française)	262 822	148 633	114 189		212 248	23,8
Annecy	209 859	152 828	57 031		189 674	10,6
Chambéry	209 535	175 246	34 289		131 280	59,6
Valence	172 929	126 839	46 090		167 155	3,5
Bourg-en-Bresse	117 753	58 176	59 577	117 280	101 016	16,6
Vienne	110 965	92 620	18 345		53 843	106,1
Roanne	105 612	79 458	26 154		104 892	0,7
Mâcon	98 484	48 463	50 021	30 022	88 534	11,2
Cluses	88 080	82 948	5 132		61 109	44,1
Thonon-les-Bains	83 811	69 276	14 535		70 154	19,5
Montélimar	71 764	50 720	21 044		58 557	22,6
Romans-sur-Isère	71 044	55 099	15 945		65 933	7,8
Aubenas	57 431	39 274	18 157		40 390	42,2
Annonay	45 257	27 069	18 188		39 507	14,6
Sallanches	44 975	44 975	0		40 949	9,8
Oyonnax	41 878	33 617	8 261	38 444	42 054	-0,4
Albertville	39 388	38 113	1 275		35 431	11,2
Toumon-sur-Rhône	31 312	28 911	2 401		20 016	56,4
Montbrison	26 225	21 974	4 251		23 953	9,5
Pierrelatte	12 893	12 893	0		11 943	8,0

Source : Insee, Recensements de la population 1999, dénombrement et 2008, exploitation principale

## La moitié des communes de la région sont dans l'espace périurbain

### Population et superficie des espaces du zonage des aires urbaines

	Catégories selon le zonage en aires urbaines de 2010	Nombre de communes	en %	Population en 2008	en %	Population 1999 des ZAU recalculée** en 2008	Évolution de la population 1999 - 2008 en %	Surface en km <sup>2</sup>	Surface des ZAU 1999 recalculée** en 2008	Évolution de la surface* 1999 - 2008 en %	Densité en 2008 hab./km <sup>2</sup>
Espace des grandes aires urbaines	Grandes aires urbaines	1 582	54,9	5 097 652	83,3	4 162 200	22,5	19 900	12 900	54,8	256
	Grands pôles urbains (+ de 10 000 emplois)	482	16,7	3 718 776	60,8	3 452 500	7,7	5 400	4 400	21,3	695
	Couronne des grands pôles urbains (a)	1 100	38,2	1 378 876	22,5	709 700	94,3	14 500	8 400	72,2	95
	Multipolarisé des grandes aires urbaines (b)	321	11,1	305 940	5,0	305 400	0,2	4 300	4 300	-0,2	72
	Espace périurbain (a) + (b)	1 421	49,4	1 684 816	27,5	1 015 100	66,0	18 800	12 700	47,9	90
Espace des autres aires	Moyennes aires	86	3,0	139 677	2,3	222 200	-37,1	1 400	1 600	-10,7	98
	Moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois)	36	1,3	114 888	1,9	195 300	-41,2	800	1 000	-17,2	141
	Couronne des moyens pôles	50	1,7	24 789	0,4	26 900	-7,8	600	600	-0,3	41
	Petites aires	112	3,9	201 003	3,3	304 200	-33,9	2 100	2 600	-17,8	94
	Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)	82	2,8	193 857	3,2	288 200	-32,7	1 600	1 900	-12,6	117
	Couronne des petits pôles	30	1,0	7 146	0,1	16 000	-55,3	500	700	-31,6	15
Autres communes multipolarisées	Autres communes multipolarisées	348	12,1	192 458	3,1	293 700	-34,5	5 200	7 100	-27,0	37
	Communes isolées hors influence des pôles	430	14,9	180 499	3,0	357 700	-49,5	10 800	15 200	-29,3	17
<b>Ensemble</b>		<b>2 879</b>	<b>100</b>	<b>6 117 229</b>	<b>100</b>	<b>5 645 400</b>	<b>8,4</b>	<b>43 700</b>	<b>43 700</b>	<b>0,0</b>	<b>140</b>

\* calculée sur les valeurs précises et pas sur les valeurs arrondies présentes dans le tableau

Source : Insee, Recensements de la population 1999, dénombrement et 2008, exploitation principale

\*\* voir "Point de méthodologie" en page 4

**Les couronnes des grands pôles urbains voient leur population multipliée par deux**

nombreux, la politique de transports en commun devient alors un enjeu majeur.

Un autre phénomène est venu participer à la recomposition de l'espace. Il s'agit des fusions d'unités urbaines, lesquelles ont été particulièrement nombreuses dans la région entre 1999 et 2010. À l'image de Saint-Chamond et de Villefranche-sur-Saône, qui ont respectivement rejoint Saint-Étienne et Lyon, Aix-les-Bains fusionne avec Chambéry, Voiron s'est ralliée à Grenoble, et Roussillon fait désormais partie de l'aire urbaine de Vienne.

Naturellement, les aires urbaines impliquées dans ces fusions se sont considérablement étendues au cours des dernières années. Les couronnes des grandes aires urbaines ont parfois absorbé des pôles voisins plus petits, preuve que le phénomène d'extension ne se fait pas uniquement sur l'espace rural. Par exemple, les pôles de Bourgoin-Jallieu, l'Isle d'Abeau, Ambérieu-en-Bugey ont été absorbés dans la couronne périurbaine de Lyon, ce qui traduit un accroissement de la proportion de leurs actifs travaillant dans le grand pôle voisin. L'aire urbaine lyonnaise a également intégré les aires de Villefranche-sur-Saône et de La Tour-du-Pin. Elle est dorénavant limitrophe de l'aire de Grenoble et 32 % des communes de l'Ain ainsi que 25 % de celles de l'Isère en font partie. Ces absorptions ont notamment provoqué le passage des communes multipolarisées par Villefranche-sur-Saône et par Lyon dans la couronne du seul pôle lyonnais. Le gain de 500 000 habitants de la grande aire urbaine de Lyon s'explique donc davantage par l'absorption d'anciennes aires urbaines que par la hausse de la population dans le périmètre de l'ancien territoire.

De la même façon, la population de l'aire urbaine de Saint-Étienne a augmenté de 57 %, mais cela s'explique essentiellement par le ralliement de Saint-

Chamond et Saint-Just-Saint-Rambert. L'aire urbaine de Saint-Étienne englobe maintenant le sud de la plaine du Forez et s'étend jusqu'aux portes de Montbrison. Les aires urbaines de Grenoble, Chambéry et Vienne ont également absorbé d'autres aires pour s'étendre. Toutefois, comme pour Lyon, leur croissance repose aussi sur un dynamisme démographique intrinsèque.

L'extension n'est donc pas le seul aspect que peut revêtir l'influence grandissante des aires urbaines. La densification joue également un rôle important, comme cela est observé à Vienne et Chambéry et, à un degré moindre, à Lyon et Grenoble. Genève, Thonon-les-Bains, Annecy, Sallanches et Cluses, qui forment un ensemble d'aires urbaines toutes contiguës, ne disposent pas d'un espace suffisant pour s'étendre et connaissent de ce fait une densification importante de leur territoire. Romans-sur-Isère, Montbrison, Pierrelatte ou encore Tourmon sont dans une situation similaire : en bordure d'aires urbaines plus grandes, ces communes ne peuvent pas non plus étendre leur influence.

Lorsque l'espace le permet, quelques aires urbaines connaissent une évolution plus standard, conjuguant densification et extension. C'est le cas de Valence, de Bourg-en-Bresse, de Montélimar, d'Annonay, d'Albertville, et dans une moindre mesure d'Aubenas (cette aire bénéficie surtout d'une forte extension). Ce type de croissance concerne principalement des villes de taille intermédiaire.

Enfin, Roanne et Oyonnax ont conservé à peu près la même population et le même territoire entre 1999 et 2008.

Le zonage en aires urbaines ne respecte pas les frontières, qu'elles soient régionales ou nationales. Rhône-Alpes possède ainsi une aire urbaine internationale, centrée autour de Genève, ainsi

## Recomposition ou densification ?

### Les grandes aires urbaines selon la typologie de leur croissance entre 1999 et 2010

A	Faible densification et extension	Roanne - Oyonnax
B	Densification et extension moyenne	Valence
C	Densification marquée	Annecy - Romans-sur-Isère - Sallanches - Montbrison - Pierrelatte
D	Densification marquée avec extension	Lyon - Bourg-en-Bresse - Montélimar - Annonay - Albertville - Mâcon
E	Densification marquée avec recombinaison	Cluses - Tournon-sur-Rhône
F	Forte densification	Thonon-les-Bains - Genève (Suisse) / Annemasse (partie française)
H	Extension forte de la couronne	Grenoble
I	Forte extension du pôle	Saint-Étienne - Chambéry - Vienne - Aubenas

Selon la typologie réalisée pour l'Insee Première n° 1374, les aires urbaines de la région sont rangées en 8 classes. Les classes H et I correspondent localement à des aires urbaines qui en ont absorbé de plus petites.

## D'autres se densifient

### Pour en savoir plus

- "Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines", *Insee Première* n° 1375, octobre 2011.
- "Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes", *Insee Première* n° 1374, octobre 2011.
- "Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie", *Insee Première* n° 1364, août 2011.
- "Unités urbaines 2010 : accélération de l'étalement urbain", *Insee Rhône-Alpes, La Lettre Résultats* n° 147, juin 2011.
- "Aire urbaine de Lyon : densification au centre et attractivité à la périphérie", *Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses* n° 79, août 2007.

### INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184  
69401 Lyon cedex 03  
Tél. 04 78 63 28 15  
Fax 04 78 63 25 25

### Directeur de la publication :

Pascal Oger

### Rédacteur en chef :

Thierry Geay

### Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à [insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, octobre 2011

© INSEE 2011 - ISSN 1165-5534

que six aires interrégionales. Parmi ces dernières, trois sont centrées sur Rhône-Alpes (Saint-Étienne, Oyonnax et Bourg-en-Bresse), les trois autres, Mâcon, Chauffailles et Langogne, ayant leur foyer respectif hors de la région (en Bourgogne pour les deux premières citées et en Languedoc-Roussillon pour la troisième). Ce découpage ne

coïncide pas non plus avec la partition du territoire en zones d'emploi. À titre d'exemple, Rive-de-Gier se situe dans l'unité urbaine de Saint-Étienne, et donc dans son aire urbaine, alors que ses actifs travaillent plus souvent à Lyon qu'à Saint-Étienne ; ceci justifie son intégration à la zone d'emploi de Lyon. ■

### L'imbrication rural - urbain

Les communes urbaines sont par définition les communes appartenant aux unités urbaines. Les autres communes sont rurales. Selon le nouveau zonage en aires urbaines, 57 % des communes rurales de la région (rassemblant 70 % de la population rurale) sont dans l'espace périurbain, et 78 % sont sous l'influence d'un ou plusieurs pôles urbains (87 % de la population). On mesure ainsi la prédominance de la ville dans la

structuration de l'espace, la vie du monde rural étant aujourd'hui extrêmement tributaire des emplois offerts en ville. À l'opposé, il subsiste quelques petites unités urbaines hors de l'influence des pôles urbains, mais ce phénomène ne concerne que 20 communes dans la région (notamment Bourg d'Oisans, Saint-Jean-en-Royans, Panissières ou Les Vans) et seulement 0,7 % de la population urbaine.

### Construction du zonage en aires urbaines 2010

Le zonage en aires urbaines 2010 a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influence des villes (au sens des agglomérations ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de la population 2008 et plus particulièrement sur celles concernant l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qualifiés de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les petits pôles (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois), les moyens pôles (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les grands pôles urbains (unités urbaines de plus de 10 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir, par un processus itératif, les couronnes des grands pôles urbains, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé "**grande aire urbaine**". Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On appelle **commune multipolarisée des grandes aires** une commune ou unité urbaine dont au moins

40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines constituent l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs les couronnes des autres pôles (moyens et petits) de la même manière que les couronnes des grands pôles urbains.

L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé "**moyenne aire**" et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne "**petite aire**".

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine les "**autres communes multipolarisées**" dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées "**communes isolées hors influence des pôles**".

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 415 petites aires, 126 moyennes aires et 230 grandes aires urbaines.

### Un point de méthodologie

Le zonage en aires urbaines de 2010 n'est pas établi à partir des mêmes définitions que le ZAU de 1999. Par conséquent, la méthode de 2010 a été utilisée pour reconstituer un zonage sur les données de 1999, qui

diffère du ZAU 1999, mais qui permet des comparaisons à définition constante. C'est ce "zonage recalculé" qui figure dans le tableau de page 3 et dans les descriptions des changements d'espace dans le texte.